



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 12/12/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4251, en Anglais, de la composante *non renseigné* est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BLANCHARD	MICHEL	MCF	5
M.	COLIN	SEBASTIEN	MCF	23
M.	de BOISSIEU	PIERRE	AGREGE	H0422
Mme	KLIPFEL	CORALIE	MCF	2
Mme	RIBIERAS	Amélie	MCF	11
Mme	THUMELIN	CLAIRE	AGREGE	H8010
M.	WANG	FREDERIC	PR	15

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'institut est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 10/04/2026

Président

Jean-François HUCHET

